



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question écrite n° 86230

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les difficultés financières des officines de pharmacie lesquelles sont en forte augmentation. Ainsi le nombre des procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation) a été multiplié par 3 entre 2006 et 2009. Actuellement une officine ferme chaque semaine en France. Les chiffres d'affaires sont en baisse depuis quelques temps et certaines pharmacies ont même des trésoreries déficitaires. Ces difficultés ont eu des répercussions sur les embauches, sur les contrats d'apprentissage et ont également conduit à des licenciements. Plusieurs raisons à ces problèmes ont été identifiées par les acteurs du secteur. Parmi celles-ci se trouvent l'addition de tous les effets des différents plans médicaments intervenus au cours de ces dernières années mais aussi la désertification médicale, la réduction du champ d'action de la profession ainsi que la diminution des délais de paiement. Ils soulignent également que si la loi de financement de la sécurité sociale de 2008 a permis de supprimer les créations abusives elle a aussi créé une impossibilité de prendre de nouveaux arrêtés préfectoraux de répartition et ainsi aggravé la diminution du nombre d'officines dans les zones essentiellement rurales. Ils reconnaissent grandement les avancées de la loi HPST, mais demandent que la loi se traduise par des décrets dans des délais rapides. Enfin, ils insistent sur l'importance d'une révision à la hausse de la marge actuelle de dispensation du médicament, de même que sur la défense de la pharmacie de proximité. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86230

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8695

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)